

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PROTECTION
DE L'ENFANCE EN DANGER

Textes de référence :

- ⇒ Loi du 10.07.1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance.
- ⇒ Circulaire n°97-119 du 15.05.1997 (BOEN n° 21 du 22.05.1997) relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des élèves.
- ⇒ Circulaire n°97-175 du 26.08.1997 (BOEN n° 30 du 04.09.1997) donnant les instructions concernant les violences sexuelles.
- ⇒ Loi n° 98-468 du 17.06.1998 (JO du 18.06.1998) concernant la protection des mineurs victimes d'infractions sexuelles.
- ⇒ Circulaire n°98-194 du 21.10.1998 (BOEN Spécial n°11 du 15.10.1998) concernant la lutte contre la violence en milieu scolaire et renforcement des partenariats
- ⇒ Circulaire n°2001-52 du 10.01.2001 relative à la protection de l'enfance
- ⇒ Loi du 18.12.2003 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance
- ⇒ Loi n°2007-293 du 05.03.2007 réforme la protection de l'enfance

Dans le domaine des mauvais traitements et des violences sexuelles, **la loi fait obligation** à tout citoyen de signaler *selon le degré d'urgence* la situation aux autorités compétentes (Procureur de la République ou Président du Conseil Général)

L'article 40 du code de procédure pénale **fait obligation à tout fonctionnaire** qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou délit, d'en aviser sans délai les autorités compétentes, l'Inspecteur d'Académie étant informé de la saisine.

LES SIGNES QUI PEUVENT ALERTER

Il s'agit de repérer un faisceau d'indices et non un fait isolé

Aucun « clignotant » n'est spécifique

Quand il y a changement, il y a « clignotant ».

➤ Changement dans le comportement ou le caractère

➤ Ce qui est vu : élève fatigable, endormi, triste, replié sur lui-même, isolé, inhibé ou au contraire agressif, violent, instable, en quête affective ou hostile, se dévalorise, avec des conduites à risques

➤ Ce qui est entendu :

- Le discours direct : révélation des faits
- Le discours indirect : élève qui rapporte des faits, des événements qui ne le concernent pas en apparence.

➤ Changements relatifs à la vie scolaire

- Absentéisme (justifié ou non)
- Changement dans les résultats scolaires (échec scolaire, manque de concentration, étourdi)
- Production de l'élève ou absence de production
- Jeux
- Inappétence ou désintérêt de l'élève, indifférence
- Blocage

➤ Changements relatifs à la santé

- Troubles de l'alimentation
- Troubles somatiques : maux de tête, de ventre
- Troubles sphinctériens : énurésie, encoprésie - conduites suicidaires
- Passages fréquents à l'infirmerie
- Troubles du sommeil, cauchemars
- Angoisse, manque d'estime de soi
- Hygiène défectueuse
- Comportement sexuel inapproprié

Il est possible de repérer d'autres « clignotants ».

Devant un « clignotant » : **ne pas rester seul et prendre un temps de réflexion**

Voir équipes ressources.